

du remaniement n'a été votée que le 24 octobre 1903.

M. GERMAN: Les travaux du recensement n'ont pu être terminés qu'en décembre.

M. CROTHERS: Je parle de l'état provisoire qui a été publié le 15 août 1901.

M. GERMAN: Ce n'était pas le rapport complet du recensement.

M. OLIVER: Mon honorable ami admettra certainement que le rapport préliminaire ne pouvait pas être pris comme base d'un projet de loi.

M. CROTHERS: Le Parlement aurait pu certainement se guider sur les chiffres de l'état provisoire.

M. OLIVER: Je crois que mon honorable ami admettra qu'il n'aurait pas pu le faire, parce qu'un rapport provisoire n'est pas toujours exact, et une application juste des droits constitutionnels doit reposer sur l'exactitude. A moins que le pays ne soit certain que le rapport est absolument correct, le Parlement ne doit certainement pas agir.

M. CROTHERS: Le Gouvernement n'a fait le remaniement que deux ans après décembre 1901.

M. GRAHAM: Il l'a fait à la première session du Parlement qui a suivi la publication du rapport.

M. OLIVER: L'argumentation de l'honorable ministre ne porte pas sur la question; ce que l'ancien Gouvernement peut avoir fait ne diminue en rien la responsabilité du Gouvernement actuel, du moment que cette responsabilité est prévue dans la Constitution. Je dirai seulement qu'il n'y avait pas devant le pays en 1904, de question d'importance majeure concernant les intérêts les plus vitaux de l'empire comme dans le cas présent. Je ne me rappelle pas toutes les circonstances dont parle l'honorable ministre, mais l'honorable député de Welland (M. German) a, je crois, établi les faits correctement et équitablement, et c'est une réponse suffisante à mon honorable ami.

M. CROTHERS: N'y avait-il pas à cette époque le projet de construction du Transcontinental national.

M. OLIVER: Mon honorable ami conviendra que c'était une question bien différente de la question actuelle qui concerne si vitalemment les intérêts de l'empire, et qui implique le vote de \$35,000,000 qui seront dépensés en dehors du contrôle du Gouvernement.

M. CROTHERS: La construction du Transcontinental comprenait une dépense de \$200,000,000.

M. OLIVER: Mon honorable ami prétend-il que le pays n'a pas reçu la valeur de cet argent?

M. CHOTHERS: Ce n'est pas la question.

M. OLIVER: C'est aussi ce que je pense, ce n'est pas la question. Nous discutons aujourd'hui la proposition de dépenser \$35,000,000 en rapport avec une question qui porte sur les intérêts les plus vitaux du Canada et de l'empire, et cette discussion se fait par un Parlement auquel il manque treize députés qu'il devrait avoir d'après la Constitution, et dans lequel une partie du pays est privée de vingt-deux députés auquel elle a droit d'après la Constitution. C'est un fait notoire que dans cette partie du pays qui a aujourd'hui droit à un plus grand nombre de représentants, l'augmentation de population a été proportionnellement plus grande depuis que le recensement a été fait pendant les années qui l'ont précédé immédiatement.

Le Gouvernement s'est donc rendu coupable d'une injustice flagrante, lorsque le premier ministre a refusé catégoriquement au commencement de la session de faire le remaniement. Mais ce n'est pas sur ce point que j'appuie ma cause. Je ne viens pas plaider spécialement en faveur de l'Ouest; je dis seulement que le Gouvernement viole la lettre et l'esprit de la Constitution dans un temps lorsque, plus que jamais, les circonstances demandent que la Constitution soit respectée.

J'ai dit que le pays à l'ouest des Grands lacs avait droit à vingt-deux députés de plus qu'il n'a aujourd'hui dans cette Chambre. J'ai déjà dit et je le répète, que parmi les membres qui siègent aujourd'hui dans cette Chambre vingt et un ont été élus pour appuyer une politique absolument contraire à celle proposée dans le bill que l'on nous demande aujourd'hui de voter. Est-il juste, est-il constitutionnel que vingt et un députés votent dans cette Chambre d'une façon absolument contraire aux engagements qu'ils ont pris vis-à-vis leurs électeurs?

Vingt et un membres de cette Chambre ne représenteront pas les vues de leurs électeurs s'ils votent en faveur de ce bill, comme je présume qu'ils voteront. Vingt et un membres de cette Chambre se sont engagés à voter contre une contribution à la marine anglaise et le Gouvernement compte sur l'appui de ces vingt et un députés pour se maintenir au pouvoir.

L'Ouest a droit à vingt-deux députés de plus qu'il n'a aujourd'hui dans cette Chambre. Si le Parlement faisait un remaniement des comtés, ainsi que le veut la Constitution, et si une élection générale avait lieu, quand bien même il n'y aurait aucun changement politique pour tous les autres sièges de cette Chambre, je dis que si ces